

► **contact**

Centre d'accueil de Ponderôme

Géraldine Massart

Accompagnatrice sociale,
référente scolaire enseignement maternel et fondamental,
référente formation

► **tél.** +32 82 68 70 67

► **fax** +32 82 68 70 59

► **e-mail** geraldine.massart@fedasil.be

► A nos partenaires

- Objet: Communiqué Cours Français-langue étrangère au centre d'accueil de Ponderôme – ouvert aux personnes extérieures
Nouvelle session à partir de janvier 2018 – **2 niveaux !**

Chers partenaires,

Votre public est peut-être concerné par ce communiqué.

La maîtrise du français est un vecteur d'insertion et d'autonomie dans la société d'accueil pour tout migrant.

Par ailleurs, l'enseignement du français aux migrants nécessite une démarche pédagogique adaptée, centrée sur les besoins et caractéristiques du public.

C'est pourquoi, le centre d'accueil Fedasil de Ponderôme s'allie avec l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française de Dinant pour vous proposer un cours de français – langue étrangère niveau débutant.

Depuis 2016, des cours de français - langue étrangère de Promotion sociale sont organisés au sein du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Ponderôme.

En janvier 2017, le centre Fedasil ouvrait les cours aux apprenants extérieurs.

Dès 2018, et c'est une nouveauté, nous proposerons **deux niveaux différents en français** : le module UFDA et le module UFDB.

Le module UFDA (1^{er} niveau de français – débutant)

Il s'agit d'une session de 120 périodes qui s'étale sur plusieurs mois au terme de laquelle l'apprenant reçoit **une attestation de réussite* – UFDA (1^{er} niveau - débutant) – reconnue par la Communauté Française.**

*conditions : réussite de l'examen final et présence assidue aux cours (toute absence doit être justifiée)

Cette nouvelle session UFDA se **déroulera du 8 janvier au 31 mai 2018**, à raison de deux cours par semaine (hors vacances scolaires).

→ Le lundi de 9h à 12h

→ le jeudi de 9h à 12h

Ce module est destiné aux adultes non francophones.

Il est essentiellement basé sur la compréhension à l'audition et sur la communication dans des situations de la vie courante.

Aucune connaissance préalable n'est requise, mais l'élève doit être alphabétisé dans sa langue maternelle.

Le module UFDB (2^{ème} niveau de français – débutant)



Il s'agit de la continuité du premier module.

Pour suivre ce module, ***l'apprenant devra donc avoir en sa possession l'attestation de réussite du module d'UFDA.***

L'UFDB regroupe 120 périodes de cours qui s'étalent sur plusieurs mois au terme de laquelle l'apprenant reçoit **une attestation de réussite* – UFDB – reconnue par la Communauté Française.**

*conditions : réussite de l'examen final et présence assidue aux cours (toute absence doit être justifiée)

Cette nouvelle session UFDB se **déroulera du 9 janvier au 4 juin 2018**, à raison de deux cours par semaine (hors vacances scolaires).

→ Le mardi de 9h à 12h

→ le vendredi de 9h à 12h

Ce module est destiné aux adultes non francophones.

Pour suivre ce module, ***l'apprenant devra donc avoir en sa possession l'attestation de réussite du module d'UFDA.***

► Le centre d'accueil ouvre ses portes aux personnes extérieures



Le cours se déroule dans les locaux du centre d'accueil Fedasil
Rue du Tombois, 4
5574 Ponderôme (Beauraing)

Le centre est accessible via les transports en commun.
(voir www.infotec.be pour les horaires).

Quelles sont les conditions d'admission ?

→ Etre adulte

→ Etre **non francophone** alphabétisé dans sa langue maternelle.

→ Fournir **une copie du document d'identité en ordre de validité** (Attestation d'immatriculation « carte orange », ...)

→ Fournir **une attestation du CPAS** (les apprenants bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale sont exonérés de droit d'inscription et de frais de dossier*)

En vertu de l'article 12, §3, de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, notamment de l'alinéa 8 relatif aux cas d'exemption du droit d'inscription dans l'enseignement de promotion sociale dont les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

→ Si l'apprenant ne bénéficie pas du RIS, le droit d'inscription s'élève à 51,40€ par étudiant et 30€ de frais de dossier à régler à l'IEPSCF- Dinant.

Pour les personnes hors UE

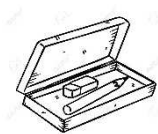
→ Un document d'identité (passeport)

→ 90€ (minerval hors UE) ainsi que 51,40€ et 30€ de frais de dossier par étudiant soit 171,40€ à payer à l'IEPSCF de Dinant.

Pour faciliter les démarches, le service accompagnement du centre Fedasil de Pondrôme centralisera toutes les demandes.

Les inscriptions doivent être adressées avant le 4/01/2018

par email à geraldine.massart@fedasil.be avec la copie du document d'identité du futur apprenant et l'attestation du CPAS



Une fois l'inscription en ordre, chaque apprenant est attendu au premier cours avec son matériel personnel : une farde, un bloc de feuilles A4, un classeur à levier.

Vous souhaitez recevoir davantage d'informations sur ce nouveau cours ?

Vous êtes confronté à une situation particulière ?

Contactez-nous sans tarder au 082/68.70.67 ou geraldine.massart@fedasil.be

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, l'assurance de notre considération distinguée

Géraldine Massart, Accompagnatrice sociale, référente scolaire et formation.